

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**  
QUARANTE-SIXIÈME SESSION  
*Documents officiels*

PREMIERE COMMISSION  
34<sup>e</sup> séance  
tenue le  
mardi 12 novembre 1991  
à 10 heures  
New York

PROCES-VERBAL DE LA 34<sup>e</sup> SEANCE

Président : M. MROZIEWICZ (Pologne)

SOMMAIRE

EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION SUR TOUS LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR  
RELATIFS AU DESARMEMENT ET DECISIONS A LEUR SUJET (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.  
Celles-ci doivent porter sur la signature d'un membre de la délégation intéressée. Elles sont à adresser,  
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau C2/80,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GE:NERALE  
A/C.1/46/PV.34  
21 novembre 1991

91-61737 0416L (F)

**Best Copy Available**

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 45.

POINTS 47 A 65 DE L'ORDRE DU JOUR (**suite**)

EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION SUR TOUS LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR  
RELATIFS AU DESARMEMENT ET DECISIONS A LEUR SUJET

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au  
Secrétaire de la Commission, M. Kheradi.

M. KHERADI (Secrétaire de la Commission) (interprétation de  
l'anglais) : Je tiens à informer la Commission que les Etats suivants se sont  
**portés** coauteurs des projets de résolution suivants :

**A/C.1/46/L.7/Rev.1** : Costa Rica et Uruguay;

**A/C.1/46/L.11, L.12** et L.25 : Costa Rica:

**A/C.1/46/L.27** : Argentine et Turquie;

**A/C.1/46/L.9** : Chine et Pologne;

**A/C.1/46/L.29** : Chine;

**A/C.1/46/25** : Algérie **et** Ukraine:

**A/C.1/46/L.14** : Samoa;

**A/C.1/46/L.17** : Samoa, Chypre et Venezuela:

**A/C.1/46/L.23** : Equateur.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : La Commission va prendre une décision sur les projets de résolution suivants : dans le groupe 4 : **A/C.1/46/L.35/Rev.1**; dans le groupe 5 : **A/C.1/46/L.9** et dans le groupe 8 : **A/C.1/46/L.7/Rev.1**; L.12; L.21; L.25; L.27; L.29 et L.38.

Avant que la Commission ne prononce une décision sur le projet de résolution **A/C.1/46/L.35/Rev.1**, dans le groupe 4, j'invite le représentant de l'Egypte à présenter ce **projet**.

**M. ELARABY** (Egypte) (interprétation de l'anglais) : La région du Moyen-Orient est le berceau de la civilisation, une région riche de par son patrimoine culturel et berceau de trois religions révélées qui font de la paix la pierre angulaire de leur message spirituel. Et pourtant, le Moyen-Orient est le théâtre de luttes et de conflits armés depuis plus de 40 ans.

Il semble donc opportun, aujourd'hui plus que jamais, compte tenu des événements spectaculaires survenus récemment, que nous commençons sérieusement à jeter des bases solides pour créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Le consensus qui s'est fait jour à l'**Assemblée** générale à l'égard de cette proposition et l'appui ferme dont elle bénéficie dans différentes instances internationales ainsi que dans des déclarations unilatérales, témoignent avec éloquence de la crédibilité de ce concept en tant que mesure concrète.

La création d'une zone exempte d'armes nucléaires contribuerait grandement à entraver la prolifération des armes nucléaires, renforçant ainsi la sécurité de tous les Etats de la région. De plus, elle permettrait d'éliminer la menace à la paix et à la sécurité internationales inhérente à une course éventuelle aux armes nucléaires qui pourrait se développer au Moyen-Orient. Il s'agirait donc d'une importante mesure de renforcement de la confiance, indiquant la volonté commune de tous les Etats de la région de vivre en paix.

Lors de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, "**l'Etude** des mesures efficaces et vérifiables susceptibles de favoriser la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient" a été présentée aux Etats Membres pour examen. Cette étude a été dans l'ensemble bien accueillie. On y a vu une approche utile et équilibrée des efforts tentés

M. Elaraby (Egypte)

pour atteindre un objectif important. En citant cette étude, je voudrais en évoquer les conclusions, où il est dit :

"Il n'y a évidemment pas de solution toute prête, mais il ne fait aucun doute que l'objectif est réalisable : il ne s'agit pas d'un simple vœu pieux."

"L'effort requis sera grand, mais les avantages le seront aussi."

(A/45/435, annexe, par. 175 et 176).

Bien que nous comprenions pleinement que la paix, la sécurité et la stabilité dans la région du Moyen-Orient ne s'obtiendront que par un règlement complet, juste et durable du conflit arabo-israélien, il est nécessaire de créer un climat qui pourrait faciliter ce résultat final. Selon nous, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires serait une contribution importante à cet égard. Il importe de souligner que cette zone ne doit pas tout simplement être considérée comme un élément accessoire de l'équation du Moyen-Orient. Au contraire, en éliminant les menaces que constitue la dimension nucléaire d'une course aux armements dans la région du Moyen-Orient, les objectifs poursuivis sont valables en soi.

A cette occasion, comme lors d'occasions antérieures, l'Egypte estime nécessaire de réitérer ce qu'elle estime être les préalables fondamentaux, à savoir que tous les Etats de la région prennent les mêmes engagements juridiquement contraignants de renoncer à l'option des armes nucléaires; que tous les Etats de la région adhèrent au Traité sur la non-prolifération et soumettent leurs installations nucléaires aux garanties totales de l'Agence internationale de l'énergie atomique; que les mesures appropriées et adéquates prises par des Etats extérieurs à la région, en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires, soient étendues aux Etats de la région; que les Etats de la région mettent au point des mesures de renforcement de la confiance dans le domaine nucléaire, en particulier celles propres à conférer la transparence aux programmes nucléaires; que les procédures de vérification et de contrôle indispensables pour garantir le respect des objectifs fixés au cours des étapes nécessaires à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et ultérieurement, soient formulées et adoptées par toutes les parties concernées; et que ces procédures garantissent autant que possible à tous les

M. Elaraby (Egypte)

Etats que leurs préoccupations légitimes en matière de sécurité seront prises en considération.

En présentant le projet de **résolution A/C.1/46/L.35/Rev.1** du 6 novembre 1991, intitulé "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-orient", je ne saurais trop souligner l'importance que l'Egypte attache à la réalisation de cet objectif.

Nous estimons que le moment est venu de passer à la vérification des éléments d'un accord potentiel sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. C'est pourquoi le paragraphe 7 du dispositif du projet de résolution s'efforce, une fois encore, d'utiliser les bons offices du Secrétaire général pour relancer le processus. Nous sommes persuadés que les Nations Unies pourraient jouer un rôle déterminant dans l'adoption de cette **mesure** importante.

M. Elaraby (Egypte)

Je voudrais également attirer l'attention sur le huitième alinéa du préambule et sur le paragraphe 6 du dispositif, dans lesquels il est fait référence à la création au **Moyen-Orient** d'une zone **exempte** d'armes de destruction massive.

On se rappellera que depuis l'annonce ~~de~~ cette **initiative** par le Président Mubarak le 8 avril 1990, elle a reçu un appui toujours croissant. **Le** Conseil de sécurité a adopté une résolution demandant la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient. **A** leur réunion à Paris en juillet dernier, les cinq membres permanents ont sanctionné l'appel à la création de cette zone.

La relation intégrale entre cette initiative et la **création** d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient est évidente étant donné que l'objectif des deux propositions est de favoriser des mesures efficaces de désarmement pour éliminer les conséquences dévastatrices potentielles des armes de destruction massive, y compris **les armes** nucléaires. Nous espérons sincèrement que les Etats du Moyen-Orient oeuvreront à la mise en oeuvre des deux propositions simultanément, de façon à éliminer la méfiance à l'égard des capacités d'un type d'arme de destruction massive ou de l'autre.

Pour terminer, en présentant le projet de résolution **A/C.1/46/L.35/Rev.1**, l'Egypte s'est efforcée de conserver tous les éléments des résolutions des années antérieures. Des modifications de **forme** n'ont **été** effectuées que lorsque cela a été nécessaire. La délégation de l'Egypte a mené des consultations approfondies au sujet du **libellé** du projet de résolution avec toutes - je répète : avec toutes - les délégations des Etats du Moyen-Orient, ainsi qu'avec d'autres parties intéressées qui ont apporté à cet égard une contribution positive.

Je recommande donc ce projet de résolution à la Première Commission et j'espère qu'il recevra le même appui que par le passé et sera adopté sans vote.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote.

M. WAGENMAKERS (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : Je prends la parole au nom de la Communauté **européenne** et de ses 12 Etats membres.

M. Wagenmakors (Pays-Bas)

Au titre du point 54 de l'ordre du jour, la Première Commission se saisit de la question de la création d'une zone exempte d'armes **nucléaires** dans la région du Moyen-Orient.

Les Douze ont noté que l'Egypte demande la création d'une telle zone dans des résolutions depuis 1974. Ces résolutions ont été adoptées par consensus à l'**Assemblée** générale pendant plus de 10 ans.

Les Douze sont particulièrement heureux de voir que cette année également la délégation de l'Egypte a présenté un projet de résolution (**A/C.1/46/L.35/Rev.1**) qui, nous l'espérons, réunira un consensus. Il s'agit d'un texte équilibré concernant une question qui a eu une place importante dans notre ordre du jour politique, en particulier cette année.

En 1990, le Président **Mubarak**, de l'Egypte, a suggéré l'élargissement de la portée d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Il a proposé que le Moyen-Orient soit déclaré région exempte de toutes armes de destruction massive, parce que les menaces à la région ont **continué** d'augmenter en raison de l'accumulation des armes dans la région. Cette proposition a été bien reçue par la communauté internationale.

Les Douze estiment que la création rapide d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient serait une mesure efficace de non-prolifération et de limitation des armements.

Si une zone exempte d'armes de destruction massive était créée, ce serait une contribution importante, entre **autres**, à l'objectif d'une interdiction complète des **armes** chimiques.

A long **terme**, une telle zone, pour être réelle et efficace, devrait être négociée et convenue librement **par** toutes les parties dans la région.

La crise du Golfe a montré dans quelle mesure l'accumulation excessive des armes, ainsi que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de missiles capables de servir de vecteurs de ces armes, pourraient mettre en danger la paix et la sécurité.

La résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité a rappelé l'objectif de **la** création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Elle a également souligné la menace que toutes les armes de destruction massive font peser sur la paix et la sécurité dans la région, ainsi que la nécessité d'oeuvrer à **la** création au Moyen-Orient d'une zone exempte de ces armes.

M. Waaenmakers (Pays-Bas)

Les Douze prennent note de la lettre datée du 21 juin 1991 que le Ministre des affaires étrangères de **l'Égypte** a adressée au Secrétaire général de l'organisation des Nations Unies **au** sujet des propositions récentes sur la limitation des armements et le désarmement au Moyen-Orient. **Il** faudrait aussi mentionner les déclarations de juillet et d'octobre 1991 dus **représentants** des cinq Etats **membres** permanents du Conseil de sécurité au sujet des transferts d'armes et de la non-prolifération.

L'année 1991 a en effet été une année pendant laquelle un assez grand nombre d'initiatives ont été lancées qui ont des implications pour le Moyen-Orient ou qui le concernent.

Une mesure **très** importante serait que tous les Etats de la région officialisent leurs engagements envers la non-prolifération, par exemple en adhérant au Traité sur la non-prolifération et **à** la Convention sur les **armes biologiques** et **à** toxines.

Adhérer au TNP et accepter la pleine portée des garanties réduirait certainement la méfiance **à** l'égard des programmes nucléaires; de plus, cela aurait un effet sur l'édification de la confiance.

Le respect intégral des obligations internationales est nécessaire. On ne devrait pas craindre les arsenaux ou les programmes nucléaires occultes. **A** cet égard, les Douze se félicitent des efforts entrepris par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La validité et la valeur normative de la Convention sur les armes chimiques et **à** toxines ont été réaffirmées dans la Déclaration finale adoptée le 27 septembre 1991 par la troisième Conférence d'examen des parties **à** la Convention sur **les armes** biologiques et **à** toxines. Cette déclaration a démontré clairement la détermination des Etats parties **à** éliminer complètement la possibilité de l'utilisation **à** des fins d'armement d'agents bactériologiques et de toxines. Les Etats parties ont exprimé leur conviction que l'adhésion universelle **à** la Convention favoriserait la paix et la **sécurité** internationales.

Les Douze aimeraient saisir cette occasion pour demander **à** tous **les** Etats de la région du Moyen-Orient de devenir parties **à** la Convention sur les armes biologiques et **à** toxines.



M. Wagenmakers (Pays-Bas)

Comme une **capacité d'armes** biologiques était manifestement une possibilité au Moyen-Orient - ainsi que l'ont démontré les **événements** récents dans Le Golfe -, les Douze sont d'avis que **tous 'tes** Etats de la région auraient tout **particulièrement** intérêt à voir réaliser une totale adhésion à la Convention.

La troisième Conférence **d'examen** de la Convention sur les armes biologiques et 8 toxines a pris **l'initiative** d'étudier la possibilité et les moyens de vérifier l'application de la Convention. Les Douze se félicitent de la création d'un Groupe spécial d'experts gouvernementaux, ouvert **à** tous les Etats parties, chargé d'identifier et d'examiner les mesures potentielles de vérification d'un point de vue scientifique et technique.

Les **négociations** relatives à une convention multilatérale sur **l'interdiction** complète et efficace de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction progressent régulièrement dans le cadre de la Conférence du **désarmement à** Genève. En fait, les négociateurs ont en partie pour mandat de s'efforcer d'arriver **à un** accord final sur la convention en 1992. Les Douze ont le ferme espoir que tous les Etats au Moyen-Orient contribueront activement aux négociations et adhéreront en fin de compte à la convention.

Une adhésion universelle sera un élément important en faveur de la convention. L'adhésion de tous les Etats du **Moyen-Orient**, région où les armes chimiques ont été **utilisées à** plusieurs occasions dans un **passé** récent, contribuerait **à** assurer la sécurité de la région et du monde dans son ensemble.

L'appel visant **à** faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive mérite le plein appui de la **communauté** internationale. Les Douze se félicitent de ce que cet appel ait été maintenant repris dans le huitième alinéa du préambule du projet de résolution **A/C.1/46/L.35/Rev.1**. Ce paragraphe va **même** plus loin, puisque par la mention qui y est faite du désarmement général et complet, il couvre également les armes classiques.

En conclusion, les Douze expriment l'espoir que le Moyen-Orient s'orientera dans la voie du contrôle des armements et du désarmement. La Conférence de **Madrid** a démontré que toutes les parties en cause dans le conflit arabo-israélien peuvent s'asseoir ensemble **à** la table de conférence. Apportons, nous aussi, dans cette enceinte, notre contribution **à** cette tâche.

**M. YATIV** (Israël) (interprétation de l'anglais) : Depuis plus de 10 ans, Israël a proposé - et s'est joint à d'autres pour proposer - la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. En outre, au cours des années, Israël s'est associé au consensus de l'Assemblée **générale** sur ce point, parce qu'il appuie ce concept général. Cette année encore, Israël s'est associé au consensus, en dépit de l'introduction de certains éléments supplémentaires dans le projet de résolution. Tout d'abord, Israël tient à énoncer, une fois de plus, les réserves traditionnelles qu'il formule **à l'égard** du projet de résolution et **à** rappeler les modalités qui lui semblent d'importance cruciale : négociations directes et arrangements mutuellement satisfaisants en premier lieu, **à** compléter par la suite par les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

De l'avis d'Israël, une **zone** exempte d'armes nucléaires crédible, recueillant l'accord des Etats de la région, est une condition **préalable** pour faire disparaître le danger d'une nouvelle guerre. Israël voudrait renouveler son appel en faveur de cette **proposition**, qui devrait être appliquée sur la base de ces modalités.

Les éléments supplémentaires introduits dans le projet de résolution de cette année comportent, entre autres, une nouvelle disposition dans le préambule, saluant la création dans la région du Moyen-Orient d'une zone **exempte** d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires. **A cet égard**, Israël tient une fois de plus **à exposer** sa position, selon laquelle les armes de destruction massive sont toutes les **armes** qui peuvent tuer des civils sans discrimination. Elles comprennent un grand nombre d'armes classiques, ainsi qu'il est reconnu dans un rapport du Secrétaire **général** à l'Assemblée générale :

"Il faut cependant travailler en **même** temps sur tous les **éléments** distincts du problème [capacités nucléaires, armes chimiques, armes classiques, conflits politiques] car il ne sera pas possible de régler **l'un** quelconque de ces éléments si l'on n'est pas sûr de progresser aussi en **ce** qui concerne les autres." (A/45/435, par. 151)

La guerre du Golfe a confirmé la justesse de ces réflexions. **Il** est maintenant reconnu que des quantités menaçantes d'armes classiques ne sauraient être séparées d'autres moyens de destruction massive. Israël s'est

M. Yativ (Israël)

trouvé confronté à une menace existentielle pendant la guerre du Golfe et il ne peut pas, à la légère, méconnaître les enseignements d'un passé récent, dans la mesure où c'est sa sécurité qui est en **cause**. C'est pourquoi je voudrais souligner que les **mots** "tendant au désarmement **général** et complet", mentionnés à la fois dans le préambule et au paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution **A/C.1/46/L.35/Rev.1**, s'appliquent aussi bien aux armes classiques qu'aux autres types d'armes. De plus, il convient de bien comprendre que ceci supposerait un processus libre et **direct** de négociations entre les parties dans la région.

Pour ce qui est du paragraphe 7 qui a **été** ajouté au dispositif, je voudrais attirer l'attention de la Première Commission **sur** les entretiens face à face qui ont été entamés et qui, je l'espère, permettront aussi de traiter **de** questions relatives **au** contrôle des armements. Nous pensons qu'il convient de tout faire pour encourager les négociations entre les Etats directement concernés et nous pensons aussi **que** les Nations Unies, lorsqu'elles examineront de nouvelles mesures à prendre dans le cadre de cette disposition, devraient dûment tenir compte de "l'évolution de la situation au Moyen-Orient", selon les **termes** utilisés dans ce paragraphe.

**Le PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : La Commission va maintenant se prononcer sur le projet de résolution **A/C.1/46/L.35/Rev.1** intitulé "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient".

Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

**M. KHERADI** (Secrétaire de la Commission) (interprétation de l'anglais) : **Le** projet de résolution **A/C.1/46//L.35/Rev.1** a été présenté par le représentant de l'Egypte à la 34e séance de la **Première** Commission, le 12 novembre 1991.

**Le PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : L'auteur de ce projet de résolution a exprimé le vœu qu'il soit adopté sans être mis aux voix. Si je n'entends pas d'objection, je **considérerai** que la Commission souhaite procéder de la sorte.

**Le projet de résolution A/C.1/46/L.35/Rev.1 est adopté.**

**Le PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : **Je donne** maintenant la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur **position** à propos du projet de résolution que nous venons d'adopter.

M. WATANABE (Japon) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais expliquer le vote du Japon sur le projet de résolution **A/C.1/46/L.30**, intitulé "Création d'une zone exempte d'armes **nucléaires** en Asie du Sud", qui a été adopté hier, ainsi que sur le projet de résolution **A/C.1/46/L.35/Rev.1**, intitulé "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient", qui vient d'être adopté.

Le Gouvernement japonais a toujours estimé que la création d'une **zone** exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, en Asie du Sud, et en Amérique latine, ou dans toute autre **région**, permettrait d'assurer la non-prolifération des armes nucléaires ainsi que la paix et la sécurité de la région concernée.

En **même** temps, le Japon **estime**, pour que la création d'une zone de cette nature contribue à renforcer la sécurité de la région concernée, que certaines conditions doivent être remplies. Permettez-moi d'en énumérer quelques-unes qui sont essentielles. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires accompagnée de **mesures** de vérification appropriées devrait faire l'objet d'un accord à l'initiative des pays de la région et bénéficier du consentement volontaire de tous les pays concernés, y compris les Etats dotés d'armes nucléaires. En outre, la zone exempte d'armes nucléaires devrait être créée de manière à ne pas compromettre la paix et la sécurité d'autres régions, et devrait être conforme **aux** principes du droit international. Par ailleurs, il serait très souhaitable, lorsqu'une telle zone est créée, que tous les pays de la **région** concernée adhèrent au Traité sur la non-prolifération.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : La Commission va maintenant se prononcer sur les projets de résolution du groupe 8, c'est-à-dire **A/C.1/46/L.7/Rev.1**, L.12, L.21, L.25, L.27, L.29 et L.38. La Commission va d'abord se prononcer sur le projet de résolution **A/C.1/46/L.7/Rev.1**, intitulé "Etude sur la **possibilité** d'utiliser à des fins civiles de protection de l'environnement les ressources affectées aux activités militaires".

Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur position avant qu'une décision ne soit prise sur les projets de résolution du groupe 8.

M. NEGROTTO CAMBIASO (Italie) (interprétation de l'anglais) : **Au nom** des délégations de la Belgique, du Canada, de la France, de l'Allemagne, du

M. Negrotto Cambiaso (Italie)

Japon, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de l'Italie, j'ai l'honneur de vous faire part de certaines réflexions sur le projet de résolution **A/C.1/46/L.21**, intitulé "Rapport de la Conférence du désarmement".

La Conférence du désarmement travaille par consensus. C'est ainsi que les choses se passent et il ne saurait en être autrement. Un temps et des efforts considérables sont consacrés à la réalisation de consensus à la Conférence du désarmement. Faute de quoi, il faut être réaliste, les négociations n'auraient aucune chance de réussir. Le rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale traduit à la fois certaines conclusions sur lesquelles il existe un consensus à la Conférence du désarmement et traduit également de nombreuses positions qui attendent encore de faire l'objet d'un consensus. Le rapport présente donc clairement un mélange de vues divergentes et d'éléments d'entente.

D'autre part, l'Assemblée générale fait son travail et traite notamment tous les points à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement au moyen de résolutions portant **expressément** sur ces sujets et sur ces points respectifs de l'ordre du jour. Les divergences de vues sont **reflétées** spécifiquement dans des projets de résolution, des propositions, des négociations et enfin, dans les résultats du scrutin. Il y a toute possibilité d'exprimer des vues **très** divergentes,

A notre avis, le consensus réalisé à la Conférence du désarmement sur son rapport annuel devrait trouver un écho à l'Assemblée générale, à savoir l'adoption par consensus d'une résolution ayant un caractère de procédure.

**En fait**, les différents projets de résolution indiquent fort bien quelles sont les possibilités de négociations sur ces points divers, **mais** il appartient à la Conférence du désarmement de décider de son propre ordre du jour.

Il n'y a aucune raison de soulever des controverses à propos d'un projet de résolution qui devrait être de pure procédure et qui a un caractère général et ne **prête** pas à polémique. Ce n'est pas à l'Assemblée générale de résoudre les divergences **politiques** existant entre les Etats membres de la Conférence du désarmement.

Le libellé du projet de résolution **A/C.1/46/L.21** prête à controverse et n'est pas de nature à faciliter le travail de la Conférence du désarmement.

M. Negrotto Cambiaso (Italie)

Les délégations au nom desquelles j'ai l'honneur de parler expriment leur **regret de** voir de nouveau mis aux voix cette année un projet de résolution politisé concernant la Conférence du désarmement. Elles ne pourront pas l'appuyer.

Ces délégations espèrent cependant que l'esprit de **consensus** - essentiel pour **le succès des** négociations sur le désarmement -- régnera et qu'il sera **reflété** dans la résolution pertinente à la prochaine session de l'Assemblée générale.

M. SHA Zukang (Chine) (interprétation du chinois) : Er, ce qui concerne le projet de résolution **A/C.1/46/L.25**, j'aimerais faire une déclaration portant sur les principaux éléments de la position de la délégation chinoise **sur** la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

**Au** cours des dernières années, grâce **aux** efforts conjugués des peuples du monde entier, des changements positifs sont intervenus dans le domaine du désarmement. Le désarmement **nucléaire** et classique a progressé, et les négociations sur **une convention** sur l'interdiction **complète** des **armes** chimiques se sont intensifiées et sont entrées dans une phase critique.

Néanmoins, dans le domaine de la prévention de la course aux armements **dans** l'espace extra-atmosphérique, la situation demeure décevante. **A** la Conférence du désarmement, cette question est encore au stade de l'étude et du débat général, et aucun accord n'a **été** conclu sur un mandat de négociation. Les pays disposant des plus importantes capacités spatiales **n'ont** pas cessé leur course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, et aucun progrès substantiel n'a **été** enregistré dans leurs négociations sur les **armements** dans **l'espace**. De plus, il semble que le but de leurs négociations bilatérales ne soit pas l'interdiction des armements dans l'espace. **Il** n'y pas longtemps, les deux parties ont exprimé leur volonté de discuter du déploiement limité **des systèmes** de défense **non nucléaires** pour assurer une protection contre la force de frappe des missiles balistiques limités. Ce développement ne peut qu'inciter la communauté internationale à en examiner les implications.

La course aux **armements** dans l'espace extra-atmosphérique constitue une escalade qualitative de la course **x** armements et **représente** une menace pour la paix et la sécurité internationales. La prévention l'une course aux armements dans l'espace est donc devenue une tâche de la plus haute urgence.

M. Sha Zukang (Chine)

Au moment où la communauté internationale déploie tous ses efforts pour contenir la prolifération des armes de destruction massive sur la Terre, il **est plus** que **jamais** impérieux d'empêcher la course aux **armements** de s'étendre à l'espace extra-atmosphérique.

**L'espace extra-atmosphérique** appartient à toute l'humanité et devrait être utilisé exclusivement à des fins pacifiques et pour le bien-être de l'humanité. Il faut donc absolument interdire les **armes** dans l'espace. Les pays disposant des plus importantes capacités spatiales **détiennent** des responsabilités spéciales et devraient montrer la voie en adoptant des mesures **sérieuses** pour faire **cesser** immédiatement la production, l'essai, la fabrication et le déploiement **des** armes dans l'espace, notamment des missiles **antibalistiques** et des **armes** antisatellites. Ils devraient négocier sérieusement sur cette base en vue d'aboutir à un accord sur l'interdiction complète des armes dans l'espace.

Comme la plupart des pays, la Chine a toujours maintenu que la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociations sur le désarmement, devrait mettre immédiatement sur pied un comité spécial doté d'un mandat de négociation et conclure dès que possible une convention internationale sur l'interdiction complète des **armes** dans l'espace.

**Pendant** plusieurs années consécutives, la délégation chinoise a travaillé avec les pays non alignés et d'autres pays pour faire adopter par cette **commission** un projet de résolution unique sur la prévention de la course aux **armements** dans l'espace extra-atmosphérique, afin de refléter le désir universel et l'aspiration commune de la communauté internationale concernant cette question importante. La délégation chinoise apprécie **les efforts et** la coopération apportée par toutes les parties.

L'intention et l'objectif fondamental du projet de résolution **A/C.1/46/L.25** proposé par le **Groupe** des pays non alignés s'apparentant pour l'essentiel à notre proposition, la délégation **chinoise s'est** portée coauteur de ce projet **de** résolution et lui apportera son **soutien**.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous allons maintenant **nous** prononcer sur le projet de résolution **A/C.1/46/L.7/Rev.1**, contenu dans le groupe 8.

Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

**M. KHERADI** (Secrétaire de la Commission) (interprétation de l'anglais) : Le projet de **résolution A/C.1/46/L.7/Rev.1** compte six auteurs et a été présenté par le représentant de la Suède à la **33e** séance de la Première Commission, le 11 novembre 1991;

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Les auteurs de ce projet de résolution ont exprimé le souhait de le voir adopter sans vote par la Commission. S'il n'y a pas **d'objections**, je considérerai que la Commission souhaite adopter le projet de résolution.

Le projet de résolution A/C.1/46/L.7/Rev.1 est adopté.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : La Commission va maintenant se prononcer sur le projet de résolution **A/C.1/46/L.12**.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire de la Commission, qui va lire la liste des auteurs du projet de résolution..

**M. KHERADI** (Secrétaire de la Commission) (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution **A/C.1/46/L.12** compte six auteurs et a été présenté par le représentant du Mexique à la 28e séance de la Première Commission, le 6 novembre 1991. Les auteurs sont les pays suivants : la Bolivie, le Costa Rica, l'Indonésie, le Mexique, le Myanmar et Sri Lanka.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

**Votent pour :** Afghanistan, Algérie, Angola, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, **Bélarus**, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, **République** centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte **d'Ivoire**, Cuba, Chypre, République populaire démocratique de **Corée**, Djibouti, République dominicaine, Equateur, Egypte, Ethiopie, Fidji, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique **d'**), Iraq, Israël, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, République démocratique populaire **lao**, Liban, **Libéria**, Jamahiriya arabe lihyenne, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, **Mongolie**, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, Arabie Saoudite, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Tunisie, Ouganda, Ukraine, Emirats arabes unis, République-. -Unie de Tanzanie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, **Yougoslavia**, Zimbabwe.



**Votent contre :**

Belgique, France, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

**S'abstiennent :**

Albanie, Argentine, Australie, Autriche, Bulgarie, Canada, **Tchécoslovaquie**, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée, **Pologne**, **Portugal**, République de **Corée**, Roumanie, **Espagne**, Suède, Turquie, Union des Républiques socialistes **soviétiques**.

**Par 98 voix contre 6, avec 30 abstentions, le projet de résolution A/C.1/46/L.12 est adopté.\***

---

\* Les délégations de l'Italie, du Ruanda et du Zaïre ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient s'abstenir.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous allons maintenant nous **prononcer sur** le projet de résolution **A/C.1/46/L.21**.

Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

**M. KIHERADI** (Secrétaire de la Commission) (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution **A/C.1/46/L.21** est parrainé par 25 pays et a été présenté par le représentant de la Yougoslavie **à la** 31<sup>s</sup> séance de la **Première** Commission, le 7 novembre 1991. La liste des auteurs est la suivante : **Algérie**, Bolivie, Brésil, Cambodge, Colombie, Cuba, Egypte, Equateur, Ethiopie, Inde, Indonésie, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mexique, Myanmar, Nigéria, Pakistan, Pérou, **République** démocratique populaire **lao**, **République** islamique d'Iran, Sri **Lanka**, Venezuela, Viet Nam et Yougoslavie.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Un **vote** enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

**Votent pour :** Afghanistan, **Algérie**, Angola, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladeah, Barbade, **Bélarus**, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, **Chili**, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte **d'Ivoire**, Cuba, Chypre, République populaire démocratique de Corée, Djibouti, République dominicaine, Equateur, Egypte, Ethiopie, Fidji, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, République démocratique **populaire lao**, **Liban**, Lesotho, Libéria, Jamahiriya **arabe** libyenne, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, **Maroc**, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, **Nouvelle-Zélande**, Nicaragua, Niger, Nigeria, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, **Philippines**, Qatar, Arabie Saoudite, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Tunisie, Ouganda, Ukraine, **Union** des Républiques socialistes **soviétiques**, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, **Uruguay**, Venezuela, Viet Nam, **Yémen**, Yougoslavie, Zimbabwe.

**Votent contre :** Belgique, France, Allemagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

**S'abstiennent** : Albanie, Argentine, Bulgarie, Canada, Tchécoslovaquie, Danemark, **Estonie**, Finlande, **Grèce**, Hongrie, Islande, Israël, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, **Norvège**, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Espagne, Suède, Turquie.

Par 104 voix contre 8, avec 24 abstentions, le projet de résolution A/C.1/46/L.21 est adopté.\*

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : La Commission va maintenant **se** prononcer sur le projet de résolution **A/C.1/46/L.25**.

Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

**M. KHERADI** (Secrétaire de la Commission) (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution **A/C.1/46/L.25** est parrainé par 25 pays et a **été** présenté par le représentant de l'Egypte à la **31e** séance de la Première Commission, le **7** novembre 1991. La liste des auteurs est la suivante : Afghanistan, Algérie, Argentine, Bolivie, Brésil, Chine, Costa Rica, Egypte, Ethiopie, Inde, Indonésie, Irlande, Jordanie, Mexique, Myanmar, Nigéria, **Pérou**, République démocratique populaire **lao**, République islamique d'Iran, Sri Lanka, Suède, Ukraine, Venezuela, Viet **Nam** et Yougoslavie.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Un vote enregistré **séparé** a **été** demandé sur le paragraphe 9 du dispositif du projet de résolution **A/C.1/46/L.25**.

Il est procédé au vote enregistré.

**Votent pour** : Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, **Bélarus**, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, **Brunéi** Darussalam, Burkina **faso**, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa **Rica**, Côte **d'Ivoire**, Cuba, Chypre, République populaire démocratique de Corée, Djibouti, République dominicaine, **Equateur**, Egypte, Estonie, Ethiopie, Fidji, Finlande, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique **d'**), Iraq, Irlande, **Jamaïque**, Jordanie, Kenya, **Koweït**, République populaire démocratique **lao**, Lesotho, Liberia, **Jamahiriya** arabe libyenne, Liechtenstein,

---

\* Les **délégations** du Burundi, du Rwanda et du Zaïre ont ultérieurement informé le **Secrétariat** qu'elles entendaient **voter** pour,

Lituanie, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, **Maroc, Myanmar**, Namibie, Népal, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Niqéria, **Oman**, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, Arabie Saoudite, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Tunisie, Ouganda, Ukraine, Union des République socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Uruquay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zimbabwe.

**Votent contre** : Etats-Unis d'Amérique.

**S'abstiennent** : Albanie, Belgique, Bulgarie, Canada, Tchécoslovaquie, Danemark, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liban, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Espagne, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

**Par 107 voix contre une, avec 26 abstentions, le paragraphe 9 du dispositif du projet de résolution est maintenu.\***

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution **A/C.1/46/L.25** dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

**Il est procédé** au vote enregistré.

**Votent pour** : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Banqladesh, Barbads, Béla:-us, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, **Brunéi** Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte **d'Ivoire**, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, République démocratique populaire de Corée, Danemark, Djibouti, République dominicaine, Equateur, Egypte, Estonie, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Allemagne, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran (République islamique **d'**), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, République démocratique populaire **lao**, Lettonie, Liban, Lesotho, **Libéria**,

---

\* Les délégations du Rwanda et du Zaïre ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

Jamahiriya arabe libyenne, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, **Malte**, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, **Mozambique, Myanmar**, Namibie, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigeria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Arabie Saoudite, Sénégal, Singapour, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland. Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ouganda, Ukraine, Union des Républiques **socialistes** soviétiques, Emirats arabes unis, **Royaume-Uni** de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanxanie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'bstienaent : Etats-Unis d'Amérique.

Par 135 voix contre zéro, avec une abstention. le projet de résolution A/C.1/46/L.25 dans son ensemble est adopté.\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution **A/C.1/46/L.27**.

Je donne la parole au **Secrétaire** de la Commission.

M. KHERADI (Secrétaire de la Commission) (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution **A/C.1/46/L.27** a été parrainé par 35 pays et a été présenté par le représentant de l'Allemagne à la **31e** séance de la Première Commission, le 7 novembre 1991, La liste des auteurs est la suivante : Allemagne, Argentine, Autriche, **Bélarus**, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Costa Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lesotho, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie,. Ukraine et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les auteurs du projet de résolution **A/C.1/46/L.27** ont exprimé le souhait que la Commission l'adopte sans le mettre **aux** voix.

---

\* Les délégations du Rwanda et du Zaïre ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

**Le Président**

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite procéder ainsi,

**L'adoption de la résolution A/C.1/46/L.27 est**

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : la commission va maintenant se prononcer sur le projet de résolution **A/C.1/46/L.29**.

Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

**M. KHERADI** (Secrétaire de la Commission) (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution **A/C.1/46/L.29**, qui a 12 auteurs, a été présenté par le représentant du Brésil à la 27<sup>e</sup> séance de la Première Commission, le 5 novembre 1991. Les auteurs sont les suivants : Allemagne, Argentine, Bolivie, Brésil, Canada, Chine, Espagne, France, Hongrie, Inde, Pérou et Uruguay.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Les auteurs du projet de résolution ont exprimé le vœu que la Commission l'adopte sans le mettre aux voix. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai qu'il en est ainsi décidé.

**Le projet de résolution A/C.1/46/L.29 est adopté.**

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : La Commission va maintenant voter sur le projet de résolution **A/C.1/46/L.38**.

Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

**M. KHERADI** (Secrétaire de la Commission) (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution **A/C.1/46/L.38** a été présenté, par le représentant de Sri Lanka à la 30<sup>e</sup> séance de la Première Commission, le 7 novembre 1991, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Mouvement des pays non alignés.

Ce projet de résolution a également des incidences sur le budget-programme: celles-ci ont été présentées par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale et elles figurent dans le document **A/C.1/46/L.44**.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Un vote enregistré a été demandé.

**Il est procédé au vote enregistré.**

**Votent pour :** Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, **Bélarus**, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei **Darussalam**, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chypre, République

populaire démocratique de **Corée**, Djibouti, **République** dominicaine, Equateur, Egypte, Ethiopie, **Fidji**, Ghana, Grenade, **Guatemala**, Guinée, Guyana, Haïti, **Inde**, Indonésie, Iran (République islamique **d'**), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, République démocratique populaire **lao**, Liban, Lesotho, Liberia, Jamahiriya arabe **libyenne**, Madagascar, **Malaisie**, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, **Népal**, **Nicaragua**, Niger, **Nigéria**, Oman, Pakistan, **Panama**, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, Arabie **saoudite**, **Sénégal**, Singapour, Sri Lanka, **Soudan**, Suriname, Swaziland, République arabe **syrienne**, Thaïlande, Togo, Tunisie, Ouganda, Ukraine, Union des **Républiques** socialistes **soviétiques**, Emirats arabes **unis**, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, **Yémen**, Yougoslavie, **Zimbabwe**.

**Votent contre** : France, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis **d'Amérique**.

**S'abstiennent** : Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, **Tchécoslovaquie**, Danemark, Finlande, **Allemagne**, Grèce, Islande, Irlande, **Israël**, Italie, **Lettonie**, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, **République** de Corée, Roumanie, Espagne, Suède, **Turquie**.

**Par 102 voix contre 4, avec 28 abstentions, le projet de résolution A/C.1/46/L.38 est adopté.\***

**Le PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leurs votes ou leurs positions.

**M. COLLINS** (Irlande) (interprétation de l'anglais) : Je souhaite expliquer le vote de ma délégation sur deux projets de résolution qui viennent d'être adoptés par la Commission. Il s'agit des projets de résolution **A/C.1/46/L.12**, "Programme global de désarmement", et **A/C.1/46/L.38**, "Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de pars". Ma délégation a jugé nécessaire de s'abstenir **lors du vote** sur ces deux projets de résolution.

\* Les délégations du Rwanda et du Zaïre ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.



M. Collins (Irlande)

S'agissant de la **résolution A/C.1/46/L.12**, ma délégation en appuie l'idée **générale** qui est d'adopter **une** démarche globale sur les questions de **désarmement.** Mais **compte** tenu des **divergences** considérables qui existent entre les membres de la Conférence du désarmement **à** ce sujet, nous ne sommes pas convaincus qu'il soit utile de chercher chaque année à reconstituer le **Comité** spécial de la Conférence du désarmement sur le Programme global de désarmement.. Puisqu'il n'y a aucune chance que cette proposition **soit** acceptée, rien ne sert, à notre avis, de reprendre chaque année cette **résolution** sans changement. **Il** serait préférable de rechercher un accord entre les **membres** de la Conférence du désarmement sur une démarche qui puisse faire le consensus. **Nous** espérons **qu'une** démarche de ce **genre** sera adoptée dans le texte de l'année **prochaine**, ce qui nous permettra de voter pour.

S'agissant du projet de résolution **A/C.1/46/L.38**, ma délégation continue d'appuyer la création d'une zone de paix dans l'océan Indien. Nous avons suivi les travaux du Comité spécial avec beaucoup d'attention. Nous notons que certains progrès ont été **réalisés** mais qu'il reste encore des divergences de **vues** considérables entre les parties **intéressées** quant **à** l'organisation d'une conférence **à** ce sujet en 1993.

Ma délégation estime que pour réussir, cette conférence doit bénéficier de l'appui et de la participation de toutes les parties intéressées. Faute **d' un accord à ce sujet entre les parties**, ma délégation **considère** comme prématurées les dispositions du projet de **résolution A/C.1/46/L.38** qui demandent **que** la Conférence soit organisée et que le Secrétaire général **prenne** les dispositions nécessaires **à** sa tenue. **A** notre **avis**, il **serait** préférable que les parties **intéressées** parviennent **à** un accord avant que ne commencent les travaux **préparatoires** de la Conférence de Colombo et c'est pourquoi ma délégation s'est abstenue lors du **vote** sur le projet de **résolution**.

M. KAMAL (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Ma **délégation** s'est **ralliée** au consensus qui a permis d'adopter sans vote le projet de résolution **A/C.1/46/L.27**, "**Transparence des dépenses militaires**", mais **je** voudrais **déclarer** ce qui suit afin d'expliquer la position de ma délégation. Par principe, le Pakistan a toujours appuyé l'**objectif** final de la proposition **relative** aux informations objectives sur les **questions militaires**. Toutefois, **à** notre avis, **le** fait de collecter **des informations** sur les **questions**

M. Kamal (Pakistan)

militaires concernant tous les Etats risque de créer des problèmes pour les Etats plus petits ou militairement plus faibles. Le fait de disposer d'informations sur les questions militaires par le canal d'un **système** international de rapports peut aller **à** l'encontre des intérêts des petits Etats en **matière** de sécurité. Alors que ces Etats **ne** tireraient quasiment aucun avantage des informations qu'ils recevraient au sujet de la capacité **militaire d'Etats** plus importants, les informations les concernant, attendu qu'ils sont plus petits ou plus faibles, pourraient être **utilisées** à leur détriment par des Etats plus grands cherchant **à** imposer leur hégémonie ou leur influence à l'échelle régionale ou mondiale.

M. Kamal (Pakistan)

La Commission du désarmement examine la question des budgets militaires depuis 1979. Au fil des ans, elle a déployé des efforts pour élaborer un ensemble de principes qui régiraient les activités des Etats s'agissant du gel et de la réduction des budgets militaires. A notre avis, il est **irréaliste** d'adopter des critères arbitraires pour geler ou réduire les dépenses militaires sans tenir compte des préoccupations des Etats pour ce qui est de leur sécurité. Les recommandations de la Commission du désarmement doivent en particulier tenir dûment compte des préoccupations de sécurité des Etats petits, en développement et non alignés et de leurs perspectives de sécurité régionale. La large disparité entre les dépenses militaires des Etats militairement importants et les autres Etats ne saurait non plus être justifiée. Les Etats qui possèdent les arsenaux militaires les plus importants devraient donc prendre l'initiative de la réduction des budgets militaires.

Enfin, il serait plus pratique et équitable de lier la réduction des dépenses militaires à la **réduction** des forces en diminuant les effectifs et les équipements. Une telle approche est énoncée dans les paragraphes 89 et 90 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il importe au plus haut point de trouver les moyens d'appliquer cette décision.

M. WATANABE (Japon) (interprétation de l'anglais) : Je souhaite expliquer le vote de **madélégation** sur le projet de résolution **A/C.1/46/L.38**, intitulé "Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix". Tout en appuyant le principe de la **convocation** de la Conférence sur l'océan Indien, le Japon **estime** d'abord nécessaire d'harmoniser les vues des pays intéressés, en **particulier** sur les questions de fond. Le Japon déplore que le projet de résolution qui vient d'être adopté ne vise pas cet objectif mais porte plutôt sur l'organisation de la Conférence. Le Japon ne peut accepter cette tentative ni certaines dispositions du projet de résolution.

Par conséquent, le Japon ne pouvait faire autrement que de voter contre le projet de résolution **A/C.1/46/L.38**.

M. LEDOGAR (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Le; Etats-Unis ont demandé à prendre la parole afin d'expliquer leur vote sur

M. Ledogar (Etats-Unis)

le projet de **résolution A/C.1/46/L.25**, intitulé "Prévention d'une course aux armements *dans l'espace*". Les Etats-Unis ont voté contre le paragraphe 9 de ce projet de résolution, puis se sont abstenus lors du vote sur le **projet** de résolution dans son ensemble.

Nous avons voté contre le paragraphe 9 parce que nous n'avons pas encore identifié les questions se prêtant **à** des négociations sur la limitation des **armes** dans l'espace extra-atmosphérique sous une forme quelconque, si ce n'est les questions examinées dans le cadre des entretiens bilatéraux entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les questions nucléaires et spatiales. Le paragraphe 9 ayant toutefois été maintenu, nous nous sommes donc abstenus lors du vote sur le projet de **résolution** dans son ensemble parce que le maintien du paragraphe 9 et d'autres éléments du projet de résolution pourrait être interprété comme un changement d'attitude de la part des Etats-Unis. Les Etats-Unis sont, bien entendu, disposés **à** s'associer aux collègues de la Conférence du **désarmement** pour favoriser une meilleure compréhension des nombreuses questions complexes qui ont trait au désarmement et **à** l'espace extra-atmosphérique.

**M. SHAH** (Inde) (interprétation de l'anglais) : J'ai demandé la parole pour présenter officiellement les vues de ma délégation sur le projet de résolution **A/C.1/46/L.27** qui vient **d'être** adopté par consensus.

En tant que question de principe général, la transparence et l'ouverture sont nécessaires pour ce qui est **des** mesures **d'instauration** de la confiance. L'Inde appuie certes la **transparence**, mais ma délégation **estime** que la transparence n'est pas une fin en soi et que la transparence en tant que telle ne doit pas devenir l'objectif final. La transparence est importante en tant que **moyen** permettant d'atteindre l'objectif d'un désarmement général et complet.

L'Inde fournira les renseignements dont elle dispose sur les dépenses militaires dans l'espoir que ce sera un exercice international auquel participeront tous les Etats Membres des Nations Unies. Pour qu'un **système** normalisé de publication **soit** utile et réponde au but déclaré **d'accroître** la confiance, il faut qu'il soit universellement respecté.

Ma délégation considère également ce **système** normalisé de publication comme un exercice en pleine évolution. Le **système** de publication et son

M. Shah (Inde)

modèle doivent être **régulièrement** examinés pour apporter les améliorations qui s'imposent et les adapter aux besoins. Je tiens **à** rappeler que le Groupe spécial d'experts qui a mis au point l'instrument en 1980 a reconnu, dans son rapport, que certaines parties de cet instrument devraient **être examinées à** nouveau. Par exemple, le modèle de publication doit également refléter les dépenses militaires par habitant et en proportion du produit national brut de chaque pays afin de placer les dépenses **da** la perspective appropriée.

Ma délégation espère que les auteurs du projet de résolution tiendront compte de ces aspects lorsqu'ils présenteront le projet de résolution sur cette question l'année prochaine.

M. O'SULLIVAN (Australie) (interprétation de l'anglais) :

L'Australie s'est abstenue lors du vote sur le projet de **résolution A/C.1/46/L.38**. Néanmoins, nous appuyons fermement la création d'une zone de paix dans l'océan Indien et, comme les Etats le savent, **l'Australie** a cherché à jouer un rôle constructif et actif au sein du **Comité** spécial de l'océan Indien, qui est évoqué dans ce projet de résolution.

Nous ne sommes pas convaincus que la voie **à** suivre énoncée dans le projet de résolution **A/C.1/46/L.38** constitue une approche pratique ou réaliste. Cela découle en partie d'attentes trop **irréalistes** et d'une approche discutable du financement de cette conférence. Mais cela découle surtout du fait que le projet de résolution ne reflète pas vraiment ce qui s'est passé **no** seulement au cours de **l'année** dernière mais ces dernières années dans les **travaux** du Comité spécial.

L'Australie est pleinement consciente des sérieuses tentatives que **les** Etats participant **au** Comité spécial ont faites pour rechercher de nouvelles méthodes en vue de relancer et de **stimuler** ce comité. Malheureusement, toutes **ces** tentatives ont échoué en raison des divergences de vues sur l'orientation des travaux futurs. Si les membres du Comité spécial ne peuvent s'entendre sur **une** orientation nouvelle, les travaux du Comité resteront dans l'impasse. En **conséquence**, la proposition portant sur la tenue de séances supplémentaires qui est faite au paragraphe 12 ne **semble** susciter qu'une nouvelle division plutôt qu'une approche préparatoire consensuelle d'une conférence.

Depuis plus de 20 ans, le **Comité** préparatoire travaille pour **arrêter** les questions d'ordre **procédural nécessaires** avant qu'une conférence ne puisse

M. O'Sullivan (Australie)

avoir lieu. Certes, nous ne sommes pas **convaincus** que le projet de résolution **A/C.1/46/L.38** fera avancer la question, mais nous espérons que les questions d'ordre procédural restantes pourront **être** rapidement résolues et qu'en **fin** de compte l'océan Indien pourra devenir une zone de paix.

**M. WAGENMAKERS (Pays-Bas)** (interprétation de l'anglais) : Au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, je voudrais expliquer notre vote sur le projet de **résolution A/C.1.46/L.25, intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace"**.

Les Douze notent qu'une fois de plus, les efforts concertés des différentes **délégations** ont permis de présenter un projet de résolution que tous **les Etats membres** de la Communauté européenne peuvent appuyer. Ainsi se poursuit la tendance positive de l'année dernière, qui constituait une rupture avec la tradition selon laquelle les trois groupes régionaux et un Etat présentaient chacun leur propre projet. Du point de vue des efforts déployés en vue de rationaliser les travaux de la Première Commission, il s'agit là d'une évolution positive.

Les Douze estiment que cette nouvelle tendance reflète l'importance de la prévention d'une course aux armements **dans** l'espace, et constitue un présage encourageant pour la suite des travaux de la Conférence du désarmement de Genève sur cette question. En effet, la Conférence du désarmement a connu cette année, sous la présidence compétente de **l'Ambassadeur García Moritán de l'Argentine**, des débats animés et approfondis sur un grand nombre de questions. Avec en outre une attitude plus positive de la part des délégations, cela s'est **révélé** être la meilleure façon de progresser dans ce domaine extrêmement **complexe**, qui comporte une multitude de questions techniques.

Les Douze **notent** que le paragraphe 9 du **dispositif** du projet de résolution **A/C.1/46/L.25** n'a pas suscité le consensus, pour des motifs qui tiennent à des divergences de vues sur les aspects **constitutionnels** des rapports entre les Nations **Unies** et la Conférence du désarmement, notamment sur la façon dont travaille la Conférence **du Désarmement**. Les **Douze** auraient préféré pour le paragraphe 9 du dispositif que l'on trouve une formulation qui puisse faire l'objet d'un consensus.

**M. RIVERO DEL ROSARIO (Cuba)** (interprétation de l'espagnol) : Ma **délégation** s'est associée au consensus sur le projet de **résolution** figurant dans le document **A/C.1/46/L.27**, mais nous tenons à préciser que nous nous serions abstenus s'il avait **été** mis aux voix.

M. Rivero del Rosario (Cuba)

Comme on le sait, la **délégation** cubaine n'a pas appuyé la résolution **35/142 B** du 12 décembre 1980, qui a introduit le **système** normalisé des Nations Unies pour la publication des dépenses militaires. Notre délégation continue d'estimer **que** la publication des dépenses militaires ne facilite pas la réalisation de l'objectif pour lequel certains pays comme *on* se rappellera, avaient présenté ce **système** - à savoir, la réduction des budgets militaires.

De **même**, notre délégation continue **de** penser que la question de la publication des dépenses militaires ou - comme on l'appelle maintenant - de la transparence des dépenses militaires, ne tient pas compte des besoins en matière de sécurité des petits pays **menacés** par les arsenaux de pays qui **poursuivent** une politique hostile et dont les dépenses militaires atteignent des chiffres énormes. La transparence présente certes un intérêt lorsque les Etats se comportent de manière **à** créer la confiance et adoptent des *mesures* visant à réduire les tensions et les situations conflictuelles.

M. SHOUKRY (Egypte) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais expliquer la position de l'Egypte sur le projet de résolution **A/C.1/46/L.27**, intitulé "Transparence des dépenses militaires". Ma délégation était disposée à se rallier au consensus sur le projet de résolution. Mais si l'on avait procédé **à** un vote enregistré, **ma** délégation se serait abstenue, réaffirmant ainsi sa position antérieure **sur cette** question. Nous estimons toujours que le fait d'aborder la question des dépenses militaires des Etats indépendamment de toute préoccupation dans le domaine de la sécurité ne permettra pas d'aboutir aux **résultats** souhaités.

M. AL-BATTASHI (Oman) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais expliquer la position de mon pays quant **aux votes sur les** projets de résolution **A/C.1/46/L.27** et **A/C.1/46/L.29**.

Ma délégation s'est jointe au consensus sur le projet de résolution **A/C.1/46/L.27**, bien qu'elle estime que le concept d'objectivité recherché par ce projet de résolution aurait pour effet d'affaiblir le concept de la sécurité nationale des petits Etats. **Nous** pensons d'autre part qu'il incombe en **premier** lieu aux grandes puissances de réduire leurs dépenses militaires.

Quant **au** projet de résolution **A/C.1/46/L.29**, nous estimons qu'il priverait les petits Etats de la **possibilité** d'améliorer leur capacité



M. Al-Battashi (Oman)

d'acquérir des technologies de pointe. Nous considérons qu'il s'agit d'un projet de résolution politisé qui ne prend pas en considération, en premier lieu, les aspirations des petits Etats. Si l'on avait procédé à un vote **enregistré**, nous nous serions abstenus.

**M. LIM** (Singapour) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais revenir sur l'adoption du projet de résolution **A/C.1/46/L.27**. Ma délégation a **décidé** de se joindre au consensus, **mais** si ce texte avait été mis aux voix, elle se serait abstenue.

**M. AL-FAIHANI** (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation a participé au consensus portant sur le projet **de** résolution **A/C.1/46/L.27**. Cependant, si **ce** texte avait été soumis **à** un vote enregistré, elle se serait abstenue.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : La Commission va maintenant se prononcer sur les projets de résolution du groupe 6 : **A/C.1/46/L.17, A/C.1/46/L.22, et A/C.1/46/L.32.**

Je donne la parole au représentant du Pakistan qui souhaite présenter le projet de résolution **A/C.1/46/L.32.**

**M. KAMAL** (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : **J'ai** l'honneur de présenter le projet de résolution **A/C.1/46/L.32** intitulé "Désarmement **régional**". Je le fais au nom des 44 pays qui l'ont parrainé : Autriche, Belgique, Cameroun, Canada, Cap-Vert, République centrafricaine, Chili, Colombie, Costa Rica, Equateur, Egypte, Estonie, **Allemagne, Ghana,** Guinée-Bissau, Italie, Lettonie, Lesotho, Libéria, Lituanie, **Madagascar,** Mali, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Samoa, Arabie Saoudite, Sénégal, Somalie, Soudan, Suriname, Swaziland, Togo, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay et Veneuela.

Depuis leur création, les Nations Unies ont été le lieu de **focalisation** des efforts de la communauté internationale pour promouvoir **la sécurité** internationale, **au** moyen du désarmement, pour favoriser le règlement pacifique des différends et contribuer **à** la coopération internationale **le** dans divers domaines. Dès l'origine, le désarmement a **été** considéré comme un facteur essentiel de la réalisation de la paix et de la sécurité mondiales. Dans la situation internationale actuelle, marquée par la fin de l'affrontement idéologique entre **l'Est** et **l'Ouest**, le désarmement est au coeur de tous les efforts réalisés pour assurer le maintien de la paix et de la **sécurité** internationales.

M. Kamal (Pakistan)

La récente conclusion du Traité **sur la** réduction des armes stratégiques entre les Etats-Unis et **l'Union** soviétique constitue un événement marquant dans les entretiens sur la réduction des armes **entre les** deux superpuissances. La décision exprimée, il y a peu, par le Président **Bush** et le Président Gorbatchev de **prendre** des mesures **audacieuses** et **de grande portée** comprenant notamment l'élimination des armes **nucléaires** tactiques basées **à** terre ou en mer représente un progrès important sur **la voie du désarmement** nucléaire. **Ces** mesures annoncent **également** un avenir prometteur marqué par un **plus** grand esprit de coopération et d'entente.

Il est de plus en plus admis dans la monde actuel que de nombreux problèmes et préoccupations **de** sécurité peuvent être examiné **de façon** plus approfondie dans un contexte régional **où** des **mesures adaptées** aux différentes régions et à leurs caractéristiques peuvent **être** conçues. Le succès de la Conférence sur la **sécurité** et la coopération en Europe (**CSCE**) qui a abouti au Traité sur les forces classiques en Europe atteste le bien-fondé **de l'idée** **selon** laquelle la situation régionale constitue la **réponse** la plus **adaptée** à de nombreux problèmes de sécurité et de limitation des armements. Nous **espérons** que le nouvel élan **qui** tend à accroître la confiance, la **sécurité** et la **coopération** en Europe donnera une impulsion aux efforts réalisés dans d'autres régions du monde.

Le **ragique** conflit du Golfe a accentué le **caractère** d'urgence qui s'attache aux objectifs de la **non-prolifération** des armes **nucléaires**, du désarmement et des mesures de confiance dans diverses **régions**. C'est **dans ce** contexte que les propositions de limitation des armements et de désarmement récemment formulées, notamment celle faite par le Premier Ministre du Pakistan et du Président d'Egypte, acquièrent une importance particulière **pour** la région de **l'Asie** du Sud et du Moyen-Orient. **Nous** sommes également satisfaits de constater les progrès réalisés **à** cet égard en Amérique latine.

Nous reconnaissons tous qu'une solution générale en ce qui concerne le désarmement **doit** être recherchée avec constance et sincérité. En corrélation avec les mesures prises sur le plan international, il est indispensable que tous les Etats, sur le plan **régional**, ne ménagent aucun effort pour promouvoir le désarmement, la non-prolifération des armes nucléaires et les **mesures** de

**M. Kamal (Pakistan)**

confiance. Ces mesures **doivent** assurément tenir compte des caractéristiques propres à chaque région et bénéficier de l'accord librement consenti des Etats intéressés.

Notre projet de résolution **A.C.1/46/L.32**, qui s'inscrit dans la ligne de la résolution **45/58 P** de l'année dernière, regroupe tous ces éléments sans en mettre un particulièrement en relief ni en exclure aucun. Ce texte est donc pertinent et peut s'appliquer à toutes les régions tant pour Xe présent que pour l'avenir. **Il** vient compléter les efforts mondiaux en cours et les arrangements existants sans en affaiblir aucun de quelque **manière** que ce soit.

Nous espérons que ce projet de résolution, dont le précurseur avait été adopté l'an dernier à une **écrasante** majorité, bénéficiera cette année d'un appui encore plus large.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent faire des déclarations ne portant pas sur une explication relative aux projets de résolution du groupe 6.

**M. DUNAY** (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais saisir **l'occasion** qui m'est donnée pour faire connaître le point de vue de ma délégation sur le **rôle** du désarmement régional et des mesures de confiance, questions **traitées** dans plusieurs projets de résolution du groupe 6 - en particulier ceux contenus dans les documents **A/C.1/46/L.17** et **A/C.1/46/L.22**.

La délégation hongroise a demandé la parole, à ce stade du débat, pour indiquer combien les questions **traitées** lui tiennent à coeur. **Il** nous **semble très** important d'accorder la plus grande **attention** à ces deux **questions**, non seulement parce que nous avons apporté un soutien actif aux projets de **résolution** qui s'y **réfèrent** mais aussi pour d'autres raisons.

Tout d'abord **la** nature même du désarmement **régional** et des mesures de confiance rend l'examen de **ces questions indispensable**. Elles sont d'**ailleurs omniprésentes** dans toutes les **instances** où l'on traite du désarmement. Un simple **coup d'oeil aux procès-verbaux** de nos précédentes séances **permet** de s'en rendre compte aisément. Ainsi pouvons-nous constater qu'il ne se trouve **aucune** délégation qui n'ait évoqué, par allusion ou en détail, **les préoccupations** de désarmement de sa région ou ses projets en vue d'accroître la confiance **au** niveau régional.

**M. Dunay (Hongrie)**

L'importance de tout effort de **désarmement** a toujours été déterminée par le fait que la notion ou le perception de **sécurité** peut être appréhendée ou ressentie en premier **lieu** au niveau **régional**. C'est **généralement** à ce niveau qu'est **alimentée la course aux armements** et que les tensions risquent le plus de mener à des **conflits**. Si nous voulons stopper **la course aux armements** et éliminer **la menace de guerre**, il nous faut donc participer tout d'abord à une remise en ordre ou, plus exactement, instaurer la **confiance** et mener des efforts sur le plan du désarmement dans notre propre région.

M. Dunay (Hongrie)

Nous savons très bien que les efforts régionaux quels qu'ils soient ne peuvent être qu'un élément du processus visant à établir une sécurité mondiale? ils ne sauraient s'y substituer-t toute approche régionale du désarmement tient nécessairement compte des conditions et des caractéristiques propres à la région. Nous sommes convaincus que ce serait une erreur d'appliquer les constatations faites dans une région à d'autres dont les conditions sont différentes.

Les événements historiques récents auraient été inconcevables si antérieurement des mesures de confiance n'avaient pas été adoptées. Ces mesures, jointes à une réduction véritable des armements et à une vérification effective, sont devenus les trois éléments principaux du processus de désarmement en Europe. Alors que se dégageaient ces éléments, il est aussi apparu à tous les pays européens que nos efforts régionaux de désarmement ne pourraient être considérés comme réellement féconds que s'ils garantissent que les réductions des armements en Europe ne conduisent pas à un accroissement des armements dans d'autres régions.

Sans entrer davantage dans le détail, nous pouvons certainement conclure - comme les délégations de la Finlande et du Canada l'ont dit dans leurs déclarations générales - que le désarmement régional est effectif en Europe. En dépit de cette conclusion positive, nous ne pouvons cependant être entièrement satisfaits ou contents de nous.

Les événements récents montrent à l'évidence que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et nos efforts régionaux pour instaurer la confiance et empêcher les conflits ne mettent pas l'Europe à l'abri des conflits armés. En conséquence, le besoin pressant se fait sentir d'améliorer l'efficacité des institutions de la CSCE et le mécanisme de prévention des conflits de la manière suggérée avec tant de justesse il y a 15 jours environ.. par la délégation de l'Autriche.

La première leçon à tirer de la situation actuelle, c'est que le désarmement régional, autrement dit le processus de la CSCE, ne peut être véritablement efficace que si les aspects non militaires de la sécurité sont eux aussi dûment pris en compte. Selon nous, aujourd'hui que la rivalité Est-Ouest a cessé d'alimenter les antagonismes, la menace réelle et immédiate à la sécurité d'une région n'a plus un caractère militaire. Ce sont les

M. Dunay (Hongrie)

difficultés **économiques grandissantes** et le nationalisme intolérant dirigé contre les voisins et les minorités nationale<sup>6</sup> qui fomentent les hostilités et menacent gravement la **sécurité** d'une région. Le meilleur moyen d'éliminer cette menace est d'exiger la **démocratie** totale, le respect des droits de l'homme et **des** libertés fondamentales, la **primauté** du droit et l'économie de marché.

Nos **problèmes régionaux** sont dûs en partie au fait que les négociations sur les **forces conventionnelles** en Europe et tout le processus de la CSCE ont **été** conçus et mis en place pendant la guerre froide et que, partant, il nous est parfois difficile de réagir aux nouveaux problèmes de la sécurité, de renoncer aux idées anciennes, de tenir pleinement compte de la nature radicalement différente des **nouveaux** problèmes de la sécurité et de fonder notre approche et nos mesures de sécurité sur la coopération, la compréhension **mutuelle**, en laissant de **côté** les divergences, et en évitant l'affrontement.

Ayant acquis une expérience concrète lors de la crise récente, les Etats membres de la CSCE connaissent bien les lacunes institutionnelles et **fonctionnelles** du processus et ils font de leur mieux pour renforcer les institutions de la CSCE, cherchant avant tout à accroître le rôle du Centre de prévention des **conflits**. Il est **selon** nous indispensable que **les** diverses organisations européennes coopèrent plus étroitement en vue de prévenir les conflits et que l'Organisation des Nations Unies participe **plus** directement à ces efforts.

Nous espérons qu'en donnant suite à ces propositions, la communauté de la CSCE sera en mesure de trouver des solutions **aux urgents** problèmes de sécurité de notre région. Pour que cet espoir devienne une **réalité**, il est indispensable, me semble-t-il, que les Nations **Unies** donnent **une** impulsion nouvelle au **processus** de gestion des **crises** en Europe.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le **projet** de résolution **A/C.1/46/L.17**.

Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

**M. KHERADI** (Secrétaire de la Commission) (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution **A/C.1/46/L.17**, présenté par 50 délégations, a été présenté par le représentant des Pays--Bas à la **26e** séance de la Première Commission, le 5 novembre 1991. **1.1 a pour auteurs**

M. Kheradi

**les pays suivants :** Afghanistan, Autriche, Belgique, Bolivie, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, **Colombie**, Costa Rica, **Chypre**, Tchécoslovaquie, Danemark, Equateur, Egypte, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Guatemala, Guinée, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Luxembourg, Népal, Pays-Bas, **Nouvelle-Zélande**, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Samoa, Arabie Saoudite, **Espagne**, Suède, Thaïlande, Turquie, **Union** des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni **de Grande-Bretagne** et d'Irlande du Nord, Etats-Unis **d'Amérique**, Uruguay et **Venezuela**.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Les auteurs du projet de résolution *ont* exprimé le **désir** de le voir adopter sans vote. En **l'absence d'objection**, je considérerai que la Première Commission entend procéder de la sorte.

**Le projet de résolution A/C.1/46/L.17 est adopté.**

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution **A/C.1/46/L.22**.

Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

**M. KHERADI** (Secrétaire de la Commission) (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution **A/C.1/46/L.22**, parrainé par **35 délégations**, a été présenté par le représentant des Pays-Bas à la 29e séance de la Première Commission, le 6 novembre 1991. **Il** a pour auteurs les pays suivants : Albanie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, **Tchécoslovaquie**, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Espagne, Suède, Turquie, Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, **Royaume-Uni** de Grande-Bretagne et **d'Irlande** du Nord, Etats-Unis **d'Amérique** et Yougoslavie.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Les auteurs du projet de résolution ont exprimé le désir de voir celui-ci adopté sans vote. En l'absence d'objection, je **considérerai** que la Première Commission entend procéder de la sorte.

**Le projet de résolution A/C.1/46/L.22 est adopté.**

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution **A/C.1/46/L.32**.

Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.



M. KHERADI (Secrétaire de la Commission) (**interprétation de l'anglais**) : Le **projet de résolution A/C.1/46/L.32**, parrainé par 45 délégations, a été présenté par le représentant du Pakistan à la **34e séance** de la **Première** Commission, le 12 novembre 1991. Il a pour auteurs les pays suivants : Autriche, **Belgique**, Bolivie, Cameroun, Canada, Cap-Vert, République centrafricaine, Chili, Colombie, Costa Rica, Equateur, **Egypte**, Estonie, Allemagne, Ghana, Guinée-Rissau, **Italie**, Lettonie, **Lesotho**, Libéria, Lituanie, Madagascar, Mali, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, **Norvège**, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Samoa, Arabie Saoudite, Sénégal, Somalie, Soudan, Suriname, Swaziland, Togo, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Uni: d'Amérique, Uruguay et Venezuela.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Albanie, Algérie, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, **Bangladesh**, Barbade, **Bélarus**, Belgique, Bénin, Bolivie, Brésil, **Brunéi** Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cote d'**Ivoire**, Chypre, Tchécoslovaquie, République populaire démocratique de Corée, Danemark, Djibouti, République dominicaine, Equateur, Egypte, Estonie, Ethiopie, Fidji, Finlande, Franco, Allemagne, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, **Guinée**, Guyana, Haïti, Hongrie, Islande, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, **Koweït**, Lettonie, Liban, Lesotho, **Libéria**, Jamahiriya arabe libyenne, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, **Malte**, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigeria, **Norvège**, Oman, Pakistan, Panama, **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Arabie Saoudite, Sénégal, Singapour, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, **Suède**, **République** arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Tunisie.. Turquie, Ouganda, Ukraine, Union des **Républiques** socialistes soviétiques, Emirats **arabes** unis, Royaume-Uni de **Grande-Bretagne** et d'**Irlande** du Nord, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant .

S'abstiennent : Afghanistan, Bhoutan, Cuba, Inde, République démocratique populaire lao.

Par 130 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le projet de résolution A/C.1/46/L.32 est adopté.\*

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote.

**M. RIVERO DEL ROSARIO** (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : La **délégation** cubaine souhaite **expliquer** son vote sur certains projets de **résolution** relatifs à la question du désarmement régional, soumis à la Commission pour décision.

--

\* Les délégations du Rwanda et du Zaïre ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

M. Rivero (Cuba)

A ce sujet, nous **apprécions** le travail accompli par les coauteurs du projet de résolution qui figure dans le document **A/C.1/46/L.17**, et en particulier par la délégation de la Belgique, en vue d'incorporer au projet de résolution les nombreuses observations formulées l'année dernière et pendant la session actuelle par quelques délégations, **dont** celle de Cuba. Ces observations constituent des opinions relatives à l'importante question qu'est le **désarmement** régional, y compris aux **mesures** d'édification de la confiance.

Notre délégation considère favorablement l'intégration de nouveaux **éléments** dans le texte de cette année, et elle pense aussi que les **mesures** de désarmement régional devraient tendre à établir un équilibre militaire au **plus** bas niveau possible d'armements, sans pour autant diminuer la sécurité de chaque Etat, et à éliminer d'abord la possibilité de lancer des attaques surprise et d'entreprendre des actions offensives à grande échelle. L'importance **accordée** aux initiatives des Etats de la région et à la participation de tous les Etats intéressés, compte tenu des caractéristiques propres à chaque région et pourvu que les mesures adoptées soient conformes aux principes de la Charte et du droit international, est un élément positif incorporé au dispositif du projet.

Jusqu'à maintenant, notre délégation s'est associée au consensus réuni sur ce texte. Toutefois, la délégation cubaine estime que, à l'avenir, le projet pourrait être encore amélioré, particulièrement avec l'ajout d'un paragraphe, que nous jugeons indispensable, où serait soulignée la nécessité **pour** les Etats extérieurs à la région qui possèdent des installations ou des bases militaires dans la région de participer aux négociations, afin que ces installations soient incluses dans le processus régional. Le respect des **mesures** régionales par ces Etats **transrégionaux** est indubitablement très important.

De plus, nous considérons qu'une attention particulière doit être accordée, dans le cadre des mesures de désarmement régional, **aux armes** à caractère offensif et à effet déstabilisateur. Nous sommes d'avis que **l'adoption de mesures** de confiance peut contribuer à la réduction et à **l'élimination** des foyers de tension et des conflits actuels et faciliter la signature d'accords.

M. Rivero (Cuba)

Quant au projet de résolution contenu dans le document **A/C.1/46/L.32**, notre délégation a dû s'abstenir en raison **de** l'absence de quelques-uns des **éléments** susmentionnés qui, à nos yeux, sont importants.

M. SHAH (Inde) (interprétation de l'anglais) : L'Inde a généralement appuyé les propositions soumises **à** la Commission et **à l'ONU** au sujet des mesures de **confiance**, ainsi que les propositions viables et acceptables de désarmement régional faites spontanément par tous les Etats **concernés** de la région, après les consultations appropriées. Cela est clairement démontré par le fait que **l'Inde** s'est jointe au consensus sur les projets de résolution **A/C.1/46/L.17** et **A/C.1/46/L.22**. Malheureusement, le projet de résolution **A/C.1/46/L.32** n'entre pas dans cette catégorie. **Il** associe des idées et des approches qui sont sans lien entre elles et tente de les insérer dans le cadre de la question du désarmement régional. Ma délégation a déjà eu l'occasion, **à** propos du projet de **résolution A/C.1/46/L.30** relatif à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud, d'expliquer sa position de principe sur la non-prolifération et de souligner que des zones exemptes d'armes nucléaires régionales ou sous-régionales ne contribuent pas **à** la solution de la question de la prolifération nucléaire dans le monde. Le projet de résolution **A/C.1/46/L.32** ne contient rien d'autre que des perceptions erronées sur la prolifération régionale et sous-régionale, ce qui, selon **ma** délégation, déforme le concept de désarmement régional. Ma délégation s'est donc vue obligée de s'abstenir lors du vote sur le projet de résolution **A/C.1/46/L.32**.

M. FUJITA (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation souhaite expliquer sa position au sujet du projet **de** résolution **A/C.1/46/L.32**, qui vient d'être adopté. Le Brésil a voté pour ce projet de résolution et pour d'autres projets de résolution relatifs au désarmement régional, parce qu'il croit **que** des initiatives régionales, dans les conditions appropriées et avec la participation de tous les pays concernés, ont **un** rôle important à jouer dans **le** renforcement de la paix et de la sécurité internationales. A cet **égard**, nous voudrions souligner que **les** efforts de désarmement au niveau régional doivent aller de pair avec les **mêmes** efforts au niveau mondial, surtout lorsque la priorité du désarmement nucléaire est en jeu. En outre, des **mesures** de sécurité régionale doivent tenir compte des caractéristiques et des besoins propres aux **régions auxquelles** elles se rapportent. Alors que des

M. Fujita (Brésil)

initiatives dans une région peuvent constituer des exemples et des stimulants utiles pour d'autres efforts régionaux, il ne serait **peut-être** pas **possible** de les transférer automatiquement d'une région **à** une autre. Il faut accomplir des efforts particuliers au sujet **de** régions **où** existent de fortes concentrations d'armements. Nous remarquons que certains des **éléments** du texte du projet de résolution **A/C.1/46/L.32**, que la Commission vient d'adopter, auraient pu **être** encore améliorés, et nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'intégrer certaines des suggestions faites par des délégations intéressées en vue d'améliorer le texte. Nous espérons que, à l'avenir, une plus grande attention sera accordée **à** ces suggestions afin qu'un projet de résolution bénéficiant d'un appui encore plus large puisse être adopté.

M. SHA Zukang (Chine) (interprétation du chinois) : Je désire expliquer le vote de ma délégation sur le projet de résolution **A/C.1/46/L.17**. La Chine accorde beaucoup d'importance **à** la question du désarmement régional et maintient que des mesures appropriées de désarmement **régional** prises par des pays concernés compte tenu des caractéristiques propres **à** chaque région sont non seulement favorables à la paix, la **sécurité** et la stabilité régionales, **mais** qu'elles ont aussi une incidence positive sur la paix et la sécurité internationales dans leur ensemble.

M. Sha Zukang (Chine)

La Chine pense également que des mesures de confiance appropriées, y compris l'échange d'informations militaires, prises en tenant compte des caractéristiques particulières des pays situés dans les régions concernées, sont **positives**. Des mesures de ce genre devraient être adoptées sur une base **volontaire** et par le biais de **consultations** tenues par les pays intéressés, en tenant compte du climat de sécurité et des conditions politiques et militaires.

A la lumière de ces considérations, la **délégation** chinoise s'est **ralliée** au consensus en faveur du projet de résolution **A/C.1/46/L.17**.

**M. TRUNG (Viet Nam)** (interprétation de l'anglais) : La délégation vietnamienne a demandé la parole pour expliquer la position du Viet Nam sur le projet de résolution **A/C.1/46/L.32**, intitulé "Désarmement **général** et complet : désarmement régional", qui vient d'être adopté par la Commission. Cette année, le **Gouvernement** du Viet Nam a décidé de voter en faveur de ce projet de résolution.

L'appui du Viet **Nam** pour ce texte découle de sa conviction que les nouveaux événements survenus dans les relations internationales et les nouvelles réalisations en matière de désarmement ont non seulement **créé** des conditions nouvelles propices à des **résultats** plus fructueux mais exigent également des efforts redoublés dans le domaine du désarmement pour consolider la paix et la sécurité internationales et libérer un **supplément** de ressources à l'appui des efforts de **développement** de tous les pays.

Le Viet Nam pense que les mesures de désarmement prises à l'échelon **régional**, si elles visent l'objectif d'un désarmement général et **complet**, peuvent compléter celles qui sont prises au niveau mondial.

Si le Viet **Nam** vote pour ce projet de résolution c'est également en réponse aux changements positifs qui **se** produisent actuellement en Asie du Sud-Est: ce vote reflète la volonté du Viet Nam, ainsi que celle des autres pays d'Asie du Sud-Est, de prévenir la **course** aux armements et d'instaurer la confiance, la stabilité et la **coopération** dans la région.

**Comme** il l'a déclaré à diverses occasions, le Viet Nam **estime** que **pour** réussir, les efforts visant le désarmement régional doivent **être** fondés sur les principes suivants :

M. Trung (Viet Nam)

Le désarmement **régional** doit être **réalisé** en accord avec les principes des **négociations** sur le désarmement adoptés à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui prévoient entre autres que des mesures **efficaces de** désarmement nucléaire et la prévention de **la** guerre nucléaire ont la plus haute priorité, et que c'est aux Etats dotés **d'armes** nucléaires que revient au premier chef la **responsabilité** de procéder au désarmement nucléaire et, ensemble avec les autres Etats militairement importants, d'arrêter et d'inverser la course aux armements.

Les mesures nécessaires pour encourager le désarmement **régional** devraient tenir compte des caractéristiques propres **à** chaque région, elles devraient avoir **l'accord** de tous les Etats concernés et être **conformes aux** principes du maintien d'une **sécurité** non diminuée au niveau d'armement le plus **bss** possible.

Le désarmement ne peut être mené **à** bien que dans un climat de **confiance** **dans** tous ses aspects : politique, **économique** et militaire, culturel et humanitaire. Les pays extérieurs à la **région** devraient s'abstenir de **toute** politique ou de toute action s'exerçant au détriment du climat de **confiance** **d'** la région. Ils devraient plutôt, selon leur capacité, contribuer activement **au** renforcement de la confiance dans la région.

**M. LEE** (République de Corée) (interprétation de l'anglais) : **Ma** délégation **a** demandé a prendre la parole pour expliquer son vote sur les projets de résolution **A/C.1/46/L.17** et **A/C.1/46/L.22** qui viennent d'être adoptés par consensus, et sur le projet de **résolution A/C.1/46/L.32** en faveur duquel nous avons voté.

**Ma** délégation a appuyé ces **projets de résolution** parce qu'elle pense **que** les approches régionales et globales du désarmement se complètent pour promouvoir la paix et la sécurité **régionales** et internationales.

Notre appui **à** tous ces projets de résolution reflète également **no.re** position inchangée, à savoir que les mesures visant **à** renforcer la confiance ou les mesures de **confiance** et de sécurité constituent les **éléments** les **plus** importants **de** notre approche du désarmement régional, en particulier dans les régions **où** des tensions et des conflits persistent de longue **date**. **A cet** **égard**, les **condicions** et les **caractéristiques** particulières de la région sont d'impur-tantes dimensions **à** prendre en compte.

M. Lee (Rép. de Corée)

Comme ma délégation l'a déclaré au cours du débat **général** de la Commission, l'accent mis **sur les** mesures régionales visant **à renforcer** la confiance, qu'elles soient **d'ordre** politique ou militaire, est **particulièrement** opportun et justifié, dans la **région** Asie-Pacifique. Nous notons que dans le cas de l'Europe, les mesures de confiance ont contribué à la paix et à la sécurité dans le **cadre** d'un processus progressif.

Le **PRESIDENT** (interprétation **de l'anglais**) : La Commission va maintenant se prononcer **sur** le projet de résolution **A/C.1/46/L.9**.

Je vais donner la parole aux délégations qui souhaitent faire des déclarations **autres** que pour expliquer leur position sur le projet de résolution.

M. TOTH (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : Ce n'est que récemment que **nous** avons conclu la troisième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention des **armes** bactériologiques (biologiques) ou à toxines, or une analyse complète nécessite toujours **une** certaine **distance** dans le temps. Néanmoins, nous ne devons pas craindre **de** déclarer aujourd'hui, au moment où la Première Commission va prendre une **décision** sur le **projet de** résolution **A/C.1/46/L.9** consacré à la **troisième** Conférence des parties, que la Conférence a été **un** grand **succès**.

Je pense que la plupart des représentants partagent **l'opinion** selon laquelle le désarmement **multilatéral** a grand besoin de ces réalisations positives. En dehors des résultats tangibles de la **Conférence d'examen** de la Convention sur **les armes** biologiques, c'est **l'esprit** de coopération et l'ouverture d'esprit de toutes les **délégations** qui nous **ont donné** de bonnes raisons de croire aux perspectives d'avenir du régime **de** désarmement biologique.

**Après trois semaines** de travail intense, la **Conférence** a **réalisé** son objectif, **à savoir** procéder à un examen complet du fonctionnement de la Convention sur les armes biologiques. **En éliminant** une classe d'armes de destruction **massive**, la Convention, unique en son genre dans le domaine multilatéral, a été renforcée en tant qu'instrument **international efficace** visant l'élimination des armes **biologiques** et **en** tant que contribution positive à la paix et la **sécurité** internationales.



M. Toth (Hongrie)

La Conférence d'examen a analysé pour la **troisième** fois l'**expérience** acquise dans la **mise en oeuvre** du **système** de collecte des **données** et a convenu d'un nouvel ensemble de programmes qui, il faut l'espérer, améliorera l'efficacité de la collecte de **données**. Cependant, les mesures de confiance les plus perfectionnées ne peuvent **concourir à** la réalisation des objectifs proposés que si les Etats parties honorent leur engagement de participer activement au processus.

Nous nous félicitons de la décision de la troisième Conférence d'examen de créer un groupe spécial d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les questions relatives à la vérification.

Cette décision pourrait être un événement important dans l'histoire de la Convention sur **les armes biologiques**. La participation active et constructive des **Etats** parties aux travaux du groupe est une condition préalable à l'accomplissement **rapide** du mandat donné au groupe par la troisième Conférence d'examen.

Il serait bon que les Etats participants communiquent bien avant la tenue de la réunion le texte préliminaire des documents expliquant leur position. Aussi préliminaires **soient-ils**, ces **documents fourniraient** une bonne indication des **différentes** options qui pourront s'offrir au groupe d'experts gouvernementaux.

M. Toth (Hongrie)

Les travaux du Groupe d'experts doivent certainement tenir compte du **caractère** spécifique des activités dans les domaines de la biologie et de la biotechnologie ainsi que de la vitesse de progression incroyable de ces sciences. Je suis persuadé que l'esprit de coopération, la souplesse et **l'ouverture** d'esprit **qui** règnent de **façon générale** persisteront pendant les mois à venir et permettront au Groupe d'experts de s'acquitter de ses importants travaux. Nous espérons que grâce à cet **état** d'esprit le projet de résolution **A/C.1/46/L.9** sera adopté par consensus.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je **donne** la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position avant le vote.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution **A/C.1/46/L.9**. Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

M. KHERADI (Secrétaire de la Commission) (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution **A/C.1/46/L.9** est parrainé par 27 pays et a été présenté par le représentant de l'Argentine à la 27e séance de la **Première** Commission, le 5 novembre 1991. **Ses auteurs** sont les suivants : Argentine, Australie, Autriche, Bolivie, Bulgarie, Canada, Tchécoslovaquie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Inde, Pays-Bas, **Nouvelle-Zélande**, Norvège, Pologne, Espagne, Suède, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, **Uruguay**, Union des **Républiques socialistes soviétiques**, Roumanie, République de Corée et Chine. J'attire **également** l'attention de la Commission sur une note du Secrétariat concernant les responsabilités confiées au **Secrétaire** général aux termes du projet de résolution **A/C.1/46/L.9**, qui figure dans le document **A/C.1/46/16**.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Les auteurs du projet de résolution ont demandé qu'il soit **adopté** sans vote. Puis-je considérer que la Commission souhaite procéder ainsi?

Le projet de résolution A/C.1/46/L.9 est adopté.

La séance est levée à 13 h 5.